

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-428 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
2 rue château des Mauléons
Pour entretenir une façade avec un échafaudage
et permettre le stationnement d'un véhicule de chantier

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

TURCOT POMPAGE

5 IMPASSE DES MARAIS

17137 ESNANDES

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour entretenir une façade avec un échafaudage et permettre le stationnement d'un véhicule de chantier, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 2 rue château des Mauléons.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 17 novembre 2025 à 8h00 au vendredi 21 novembre 2025 à 12h00

Le stationnement sera interdit 2 rue château des Mauléons, au droit du chantier pour entretenir une façade avec un échafaudage et permettre le stationnement d'un véhicule de chantier par l'entreprise « TURCOT POMPAGE ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « TURCOT POMPAGE ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- TURCOT POMPAGE.

Fait à La Flotte, le 3 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HERAUDEAU

